

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez**

n°6

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.  
Nouvelle élection des membres suite au décès de madame Rachida Bennar.**

M le Maire rappelle que le 11 juin 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection du CA du CCAS en vertu des dispositions des articles L123-6 et R123-8 du code de l'action sociale et des familles qui fixe à :

- huit le nombre des membres nommés par le Maire
- huit le nombre des délégués élus du conseil municipal.

Madame Rachida Bennar faisait partie du CA du CCAS.

L'article R123-9 du code cité plus haut nous impose, dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes présentées le 11 juin 2020, ce qui est le cas, à procéder dans un délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

L'élection se déroulera par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M le Maire propose au conseil municipal la liste ci-dessous.

- Laurent DEPAGNE
- Habiba BENNOUI
- Denise LEVAN
- Clorinda COSTANTINI
- Michael CARLIER
- Dimitri KRAJEWSKI
- Marcel ANDOUCHE
- Christine VITOUX
- Dany SANIEZ

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- 26 voix pour la liste proposée par M le Maire
- 2 bulletins blancs.

Les membres figurant dans la liste ci-dessus sont donc élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

M le Maire précise que la liste des membres appartenant à des associations et organismes sociaux nommés par ses soins reste inchangée.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mercredi 10 juillet 2024